

**NOTE SUR LA PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION
DANS LES ÉCOLES RECRUTANT
SUR LE CONCOURS COMMUN VOIE APPRENTISSAGE
Session 2017**

A lire attentivement avant de répondre à notre proposition d'affectation

1^{ère} ÉTAPE : APPEL DES CANDIDATS DANS LES ÉCOLES

(à partir du mercredi 3 mai 2017)

La première proposition d'affectation (appel) aura lieu le **mercredi 3 mai 2017**. Les propositions suivantes sont prévues le **mercredi 10 mai**, puis chaque **mercredi jusqu'à l'attribution définitive de toutes les places disponibles**.

Les candidats doivent se connecter sur le site www.concours-agro-veto.net, rubrique « Vœux et Affectations » pour consulter la proposition d'affectation. Afin d'obtenir un code confidentiel, cliquer sur *code confidentiel oublié*. Un mail est alors envoyé au candidat, donnant un lien permettant de créer son code confidentiel.

Il est alors possible d'accéder à la proposition et de l'imprimer.

Le document ainsi imprimé doit être retourné complété avec la réponse choisie et signé, par mail (contact@concours-agro-veto.net).

Les candidats sont appelés dans une école en fonction :

- de leur classement sur les différentes listes d'admission des écoles choisies,
- du nombre de places ouvertes dans chaque école,
- de l'ordre préférentiel exprimé par le candidat (ordre intangible depuis le 27 avril 2017 à minuit).

Si votre premier vœu vous est proposé, le candidat doit choisir entre accepter définitivement ou renoncer définitivement.

Si le deuxième ou le troisième vœu est proposé, alors la proposition d'affectation offre le choix au candidat entre 4 réponses. La signification de chaque réponse et leurs conséquences sont explicitées dans le tableau en fin de ce document.

Parallèlement à l'envoi des propositions d'affectation, le Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires tient à jour sur le site Internet www.concours-agro-veto.net, rubrique « Vœux et Affectations » le rang du dernier appelé dans chaque école. Cette information est intéressante à consulter par tous les candidats qui participent à la procédure d'intégration.

Durant toute cette période, le Service des Concours peut être amené à joindre les candidats également par téléphone ou courriel. Il est donc recommandé de vérifier que les coordonnées données lors de l'inscription sont toujours valables.

En effet, le Service des Concours ne peut en aucun cas gérer les changements de coordonnées pendant la période d'intégration. Il appartient aux candidats, entre leur inscription et leur intégration, de prendre toutes dispositions utiles pour rester joignables.

2^{ème} ÉTAPE : RÉPONSE DES CANDIDATS

Sur la proposition d'affectation qu'il a reçue, le candidat, ou son mandataire, doit cocher une seule des cases numérotées.

Tout retard de réponse bloque ou ralentit la procédure d'intégration d'autres candidats dans les écoles.

C'est pourquoi il est demandé aux candidats de répondre, dès réception, à la proposition d'affectation.

En cas de démission (réponse 4), il est souhaitable de renseigner l'orientation suivie.

Procuration : si un candidat pense ne pas pouvoir participer lui-même à la procédure d'affectation, il doit donner procuration à l'avance à une tierce personne pour lui permettre de se connecter à sa place et de

répondre en son nom. Le modèle de procuration est téléchargeable sur www.concours-agro-veto.net, rubrique « Vœux et Affectations ». Ce formulaire dûment rempli sera joint à la réponse à la proposition d'affectation.

La **démission** d'un candidat entraîne le remplacement du démissionnaire dans l'école qu'il refuse par le successeur immédiat pouvant y prétendre. Par conséquent, les candidats qui ont accepté une école mais qui espèrent une affectation dans une école mieux placée (réponse 2), peuvent recevoir successivement plusieurs propositions d'affectation. Ils doivent répondre à chacune d'elles le plus rapidement possible.

Par contre tant qu'aucune nouvelle école ne peut être proposée, le candidat ne reçoit pas de nouveau courrier. Il considèrera donc comme toujours valable l'affectation pour laquelle il a répondu.

Si un candidat, malgré son désir exprimé de se voir proposer une autre affectation, ne souhaite plus rester dans l'attente d'une éventuelle nouvelle proposition, il peut à tout moment, mais le plus rapidement possible, par courrier manuscrit, accepter définitivement l'affectation qui lui avait été faite.

Le modèle ci-dessous peut alors être utilisé :

ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'ÉCOLE

Nom, prénom du candidat :

Numéro d'inscription : **F** -

Je soussigné(e), déclare **accepter à titre définitif** la proposition d'affectation pour l'école

qui m'avait été faite le

Date Signature

3^{ème} ÉTAPE : INTÉGRATION DÉFINITIVE

RAPPEL : l'intégration dans une école ne sera définitive que sur justification de réussite du diplôme requis. Ce document doit parvenir dès que possible au Service des Concours.

L'intégration du candidat n'est définitive qu'après acceptation par lui de la proposition qui lui aura été faite. Un candidat qui accepte une école, mais espère une autre école mieux placée dans ses choix (choix réponse 2), doit néanmoins se considérer comme ayant accepté définitivement l'école proposée tant qu'il n'a pas reçu de nouvelle proposition.

Si c'est le cas, le jour de la rentrée, il doit impérativement se présenter à cette école. Son absence, sans information de sa part au service des concours agronomiques et vétérinaires, sera considérée comme **une démission**.

ATTENTION : la procédure d'affectation centralisée cessera au plus tard le mercredi 30 août 2017. À partir de cette date, toute démission, toute entrée ou sortie des écoles seront gérées par les directions des écoles, et par concertation directe entre elles et les candidats.

4^{ème} ÉTAPE : INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES

A partir du début du mois de mai, et pendant toute la durée de la phase d'affectation, le service des concours fera parvenir à chacune des écoles recrutant sur le concours, les noms des candidats qui ont été affectés chez elle, et leur réponse.

Ce sont les directions des études de chaque école qui contacteront leurs futurs élèves pour les modalités d'inscription et de rentrée.

NOMBRE DE PLACES OFFERTES

(Arrêté du 3 novembre 2016 portant ouverture du concours commun d'accès aux formations d'ingénieur des écoles nationales relevant du ministère chargé de l'agriculture et du ministère chargé de l'enseignement supérieur à la session 2017)

Le candidat se renseignera auprès de son école d'affectation sur la date de rentrée.

ETABLISSEMENTS	NOMBRE DE PLACES OFFERTES
AgroCampus Ouest : 3 cursus	
<i>Ingénieur en agroalimentaire (Rennes)</i>	15
<i>Ingénieur en horticulture (Angers)</i>	6
<i>Ingénieur en paysage (Angers)</i>	6
AgroParisTech	30
Bordeaux Sciences Agro	25
ENSAIA (Nancy)	18
ENSAT (Toulouse)	24
Montpellier SupAgro : 2 cursus	
<i>Ingénieur agronome</i>	10
<i>Ingénieur SAADS</i>	8
Oniris (Nantes)	14
VetAgro Sup (Clermont-Ferrand)	10
TOTAL	166

Le chef du service des concours
Anne-Laure Tridon



Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES

PROPOSITION D'AFFECTATION

**CONCOURS APPRENTISSAGE
SESSION AAAA**

Paris, le JJ mois AAAA

N° Candidat : F-XXX

CC

**NOM Prénom
Adresse**

RAPPEL DE VOS CHOIX :

ENSAT 1	VETAGRO SUP 2	BORDEAUX SCIENCES AGRO 3	ENSAIA 4
AGROPARISTECH 5			

L'affectation dans une école ne sera définitive que sur justification de l'obtention du diplôme requis et de la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise (vous devez avoir moins de 26 ans à la signature du dit contrat)

PROPOSITION : l'affectation qui vous est proposée est **VETAGRO SUP**

RÉPONSE :

Je soussigné (e) (Nom et prénoms du candidat)	ou (en cas de procuration) (1) Je soussigné(e) (Nom et prénoms du mandataire) agissant comme mandataire du candidat désigné ci-après: (Nom et prénoms du candidat)
---	--

DÉCLARE (2)

- 1 **Accepter à titre définitif mon affectation dans l'école** **VETAGRO SUP**
et renoncer à toute autre école figurant dans mes choix.
- 2 **Accepter mon affectation dans l'école ci-dessus mais attendre également toute autre affectation**
qui me serait proposée ultérieurement dans une autre école classée plus haut dans la liste de mes choix.
- 3 **Renoncer définitivement à mon admission dans l'école ci-dessus mais attendre toute autre affectation**
qui me serait proposée ultérieurement dans une autre école classée plus haut dans la liste de mes choix. Si cette nouvelle proposition ne m'est pas faite, mon orientation sera : _____
- 4 **Renoncer définitivement à mon admission dans l'école ci-dessus et démissionner des écoles**

L'orientation que je choisis est : _____
autre école _____, université _____
autre (précisez) _____

À _____ le ____ / ____ / ____ **Signature** de l'intéressé(e) (ou du mandataire déclaré) :





Il est fortement conseillé aux candidat(e)s de conserver un double de ce document. Aucun duplicata ou attestation ne sera délivré ultérieurement

Très important : cet imprimé doit être envoyé par MAIL à la personne responsable du concours ou par FAX (01.44.08.18.51).
Toute déclaration incomplète, surchargée ou non signée ne pourra être prise en considération.

(1) Joindre la procuration

(2) Cocher la case correspondant à votre choix

PROPOSITION D’AFFECTATION :
SIGNIFICATION ET CONSÉQUENCES DE VOTRE CHOIX

Je choisis la réponse	SIGNIFICATION	CONSÉQUENCES
1 	<ul style="list-style-type: none"> - J’accepte définitivement l’école qui m’est proposée. Par conséquent, je démissionne des autres écoles auxquelles j’ai été reçu. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je sais qu’aucune autre école ne me sera proposée. J’intégrerai l’école proposée. - J’attends les documents nécessaires à mon inscription qui me seront adressés par cette école. - Je traite désormais avec cette école.
2 	<ul style="list-style-type: none"> - J’accepte l’école qui m’est proposée mais j’espère qu’il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de choix. 	<ul style="list-style-type: none"> - Si une nouvelle école m’est proposée, je perds mes droits sur l’école que j’avais acceptée antérieurement ainsi que sur les écoles placées dans ma liste entre ces deux écoles. - Si je ne reçois pas d’autres propositions pour une école figurant dans mes choix, j’intégrerai l’école pour laquelle j’ai fait cette réponse 2 - Si j’accepte une école d’un autre concours, j’informe rapidement le service des concours de ma démission (par fax ou lettre).
3 	<ul style="list-style-type: none"> - Je refuse l’école qui m’a été proposée, mais j’espère qu’il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de choix. - Je ne peux pas revenir sur ce refus pour cette école. - Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi cette école. 	<ul style="list-style-type: none"> - Si aucune autre école ne m’est proposée, je perds mes droits sur toutes les écoles.
4 	<ul style="list-style-type: none"> - Je refuse toutes les écoles de ma liste de vœux du concours voie Apprentissage. - Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi l’école que l’on me propose. - Ce choix est irréversible. 	